



Facture impayée suite défaut marchandise

Par **guismo123**, le **15/07/2008** à **16:15**

en 2003 j'ai fait poser des fenêtres volets, portes intérieures et porte d'entrée... J'ai réglé régulièrement en fonction de l'avancement des travaux... (notre maison était en chantier et nous n'y habitons pas à cette époque). Mais quand nous avons emménagé, j'ai fait les vitres et je me suis rendu compte qu'il y avait des bulles d'air dans le double vitrage... Un volet de la chambre de mafille qui ne descendait pas et la porte d'entrée qui accrochait à cause d'un mauvais réglage s'est détériorée. J'ai donc appelé cette entreprise pour leur signaler les défauts... Puis je leur est écrit... une personne s'est déplacée au bout de 8 mois pour faire un réglage sur le volet qui n'a strictement servit à rien... mais 4 mois plus tard le patron est arrivé pour me réclamer les derniers 2000 € que je lui devaient. Je lui ai répondu qu'il était hors de question que je lui règle ce solde avant qu'il ait changé les différents produits défailant sur ce il est reparti et 8 mois plus tard il m'a envoyé la première relance..... Je lui est encore répondu (par courrier) qu'il fallait remplacer ce qui était défectueux avant le règlement.... Pas de réponse....

Au mois de janvier il est décédé dans un accident que faire pour régler mon problème ???

Par **Tisuisse**, le **15/07/2008** à **18:59**

Dans les documents qu'il vous a remis, y a-t-il, à un endroit quelconque même en petit caractère, mention d'une assurance ou d'un organisme de caution de l'entrepreneur ?
A défaut, il va vous falloir faire une procédure de justice pour que l'assurance Responsabilité civile de l'entrepreneur soit mise en garantie et qu'elle paie les travaux nécessaires qui devront être effectués par une autre entreprise.

Par **guismo123**, le **16/07/2008** à **20:16**

non après vérification il n'y a aucune mention quelles qu'elle soit... merci de votre aide